



Circulaire n° 4570 du 20/09/2013

Erratum à la circulaire n°4444 du 10 juin 2013 (circulaire de rentrée académique 2013/2014)

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
 libre confessionnel
 libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : Hautes Ecoles

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du 15 septembre 2013
- Du au

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Rentrée académique Hautes Ecoles
2013/2014

Destinataires de la circulaire

Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directeurs(trices)-Président(e)s des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Pour information :

- Aux Commissaires du Gouvernement près les Hautes Ecoles;
- Aux vérificateurs;
- Au Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre subventionné;
- Au Secrétariat général de l'Enseignement Catholique;
- A la Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants;
- Aux Organisations Représentatives des Etudiants ;
- A Mesdames et Messieurs les Présidents des Conseils des Etudiants au sein des Hautes Ecoles

Signataire

Directrice générale

Mme Chantal KAUFMANN

Personnes de contact

Service général de la Règlementation et de la Recherche scientifique

Nom et prénom	Téléphone	Email
LAHLOU Nadia	02/690.87.96	nadia.lahlou@cfwb.be
BODART Olivia	02/690.87.98	olivia.bodart@cfwb.be
COLLARD Nadine	02/690.87.99	nadine.collard@cfwb.be
DUJARDIN Christine	02/690.88.17	christine.dujardin@cfwb.be
KARA Arife	02/690.85.49	arife.kara@cfwb.be

OBJET : Circulaire de rentrée académique 2013/2014 – Erratum.

Par la présente, je vous informe qu'une modification relative au remboursement du minerval est apportée au point 2.2.3. (page 35) de la circulaire de rentrée académique 2013/2014.

Il convient de supprimer la 2^{ème} remarque et de la remplacer par ce qui suit: **« En cas d'étalement, lorsque l'étudiant obtient la qualité de boursier lors de la 2^{ème} année académique de l'année d'études étalée, le minerval versé lors de la 1^{ère} année académique lui sera remboursé ».**

Je vous remercie de votre collaboration.

La Directrice générale,

Chantal KAUFMANN.

